



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **29**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **19/09/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h45 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : ADHESION FEDERATION « TOURISME DE TERROIR »,COTISATION, DESIGNATION REPRESENTANT

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSOLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
 L.FERRER (Thuir) à R.LEMORT
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ
 T.VOISIN (Thuir) à N.MON
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusés:

BELLEGARDE Patrick (Passa)

Absents:

PUJOL Jean-Luc (Fourques)
 CRUCQ Nadine (Fourques)
 P.MAURY (Thuir)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

ADHESION A LA FEDERATION « TOURISME DE TERROIR » ET DESIGNATION DE REPRESENTANT

VU les compétences obligatoires de la Communauté en matière de développement économique et notamment de tourisme,

Le Président **EXPLIQUE** à l'Assemblée la mission de la Fédération Départementale « Tourisme de Terroir », qui anime le territoire agricole ou touristique départemental, et

INFORME qu'elle est désormais détentrice du label national « Vignobles et Découvertes », seul label national en matière d'œnotourisme,

Il **EXPOSE** que ses dirigeants ont récemment rencontré l'Office Intercommunal de Tourisme Aspres-Thuir et la Communauté de communes afin de proposer leur adhésion à la Fédération, considérant la Communauté comme relais incontournable dans la construction de synergies économiques viticoles.

Ainsi, afin de bénéficier de ce label sur notre territoire, il est proposé d'adhérer à l'Association « Fédération Tourisme de Terroir » pour une participation annuelle de 150€HT, et de désigner un représentant de la collectivité appelé à siéger au sein des instances de cette association.

Cette adhésion permettrait d'acter l'engagement de la Communauté dans la démarche de la co-construction de l'animation du territoire et de la stratégie de développement œnotouristique départementale.

Le Président propose d'adhérer à ladite fédération, et de désigner un représentant de la Communauté appelé à siéger au Collège des Institutionnels de la Fédération.

Le Conseil Communautaire,
Oùï l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré valablement,
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTE l'adhésion de la Communauté de Communes des Aspres à la Fédération Tourisme de Terroir ;

DESIGNE, après appel à candidature, Monsieur Patrick MAURAN comme représentant de la Communauté au collège des Institutionnels de la Fédération « Tourisme de Terroir » ;

ACCEPTE la cotisation annuelle de 150€HT, soit 180€TTC ;

PRECISE que les crédits budgétaires sont suffisants pour en assurer la charge.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180927-94-18FdTerroir-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018

Le Président,

René OLIVE